À PARTIR DU 1ER MARS 2022

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT!

Bouteilles et flacons en plastique

+

Emballages en acier et en aluminium

+

Briques alimentaires

NOUVEAUTÉ

Barquettes, pots, gobelets et boites en plastique, tubes, poches et filets en plastique, capsules en plastique, sachets, blisters et films en plastique.

+

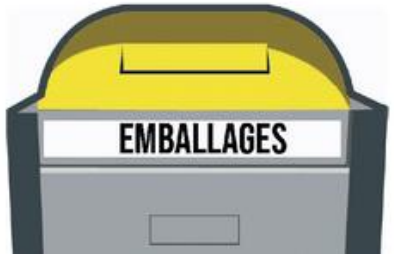

NE PAS LAVER LES EMBALLAGES, JUSTE BIEN LES VIDER.

APLATIR LES BOUTEILLES ET BRIQUES ALIMENTAIRES DANS LE LE SENS DE LA LONGUEUR.

NE SURTOUT PAS EMBOITER LES EMBALLAGES, ILS SERAIENT CONSIDÉRÉS COMME DES REFUS DE TRI.